Nations Unies A/50/PV.45

Assemblée générale
Cinquantième session

Documents officiels

45e séance plénière
Mardi 31 octobre 1995, à 10 heures
New York

Président : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

En l'absence du Président, M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 48 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les représentants que, suite aux consultations concernant le point 48 de l'ordre du jour, relatif à la question des îles Falkland (Malvinas), et compte tenu de la décision 49/408 prise par l'Assemblée générale le 3 novembre 1994, il est proposé que l'Assemblée générale décide d'ajourner l'examen de ce point de l'ordre du jour et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée, tenant compte la décision 49/408, souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi terminé son examen du point 48 de l'ordre du jour.

Point 16 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

c) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination : note du Secrétaire général (A/50/209)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision 42/450, de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, l'Assemblée élit les membres du Comité du programme et de la coordination dont la candidature est proposée par le Conseil économique et social.

L'Assemblée est saisie du document A/50/209, qui contient les candidatures présentées par le Conseil économique et social pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants au Comité à l'expiration, le 31 décembre 1995, des mandats des membres suivants : Chine, Égypte, Japon, Kenya, Nicaragua, République de Corée et Togo. Ces États sont immédiatement rééligibles.

Je voudrais rappeler aux membres que, après le 1er janvier 1996, les États suivants seront toujours membres du Comité : Argentine, Bahamas, Bélarus, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Cuba, France, Allemagne, Ghana, Inde, Indonésie, République islamique

95-86477 (F)
9586477

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

d'Iran, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pakistan, Roumanie, Fédération de Russie, Sénégal, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique. Par conséquent, ces États ne sont pas éligibles dans cette élection.

La candidature des États ci-après a été présentée par le Conseil économique et social : trois États d'Afrique pour trois sièges vacants — Égypte, Togo et Zaïre; trois États d'Asie pour trois sièges vacants — Chine, Japon et République de Corée; et un État d'Amérique latine et des Caraïbes pour un siège vacant — Uruguay.

Le nombre de candidatures d'États proposées parmi les États d'Afrique, les États d'Asie et les États d'Amérique latine et des Caraïbes correspond au nombre de sièges alloués à chacune de ces régions.

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, toutes les élections ont lieu au scrutin secret. Cependant, conformément au paragraphe 16 de la décision 34/401, l'Assemblée peut, lors des élections concernant les organes subsidiaires, se dispenser d'avoir recours au scrutin secret lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir.

En conséquence, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite déclarer que les États dont la candidature a été présentée par le Conseil économique et social, à savoir la Chine, le Japon, l'Égypte, la République de Corée, le Togo, l'Uruguay et le Zaïre sont élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1996?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres du Comité du programme et de la coordination.

Ainsi s'achève notre examen du point 16 c) de l'ordre du jour.

Point 45 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapport du Secrétaire général (A/50/517)

Projet de résolution (A/50/L.7/Rev.1)

Rapport de la Cinquième Commission (A/50/700)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Mexique qui va présenter le projet de résolution figurant dans le document A/50/L.7/Rev.1.

M. Tello (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom des pays coauteurs, le projet de résolution qui figure dans le document A/50/L.7/Rev.1, intitulé «Mission d'observation de l'Organisation des Nations Unies en El Salvador».

Après des années de violence et d'incertitude, El Salvador en est maintenant au stade de la consolidation du processus de paix, de la mise sur pied et du renforcement des institutions politiques, économiques et sociales, et de la consolidation de structures pour, par la voie du dialogue et de la raison, harmoniser la pluralité et les différences inhérentes à toutes les sociétés contemporaines.

Avec l'appui de l'ONU, les Salvadoriens ont mené à bien un processus intense de négociations qui a culminé avec la signature des accords de paix de Chapultepec. C'est alors qu'a commencé l'étape de mise en oeuvre et de vérification, avec l'aide de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) de 1991 à 1995, puis, à partir du 1er mai 1995, avec celle de la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL).

Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie fait référence aux résolutions et aux rapports les plus récents sur la situation en El Salvador. Il constate avec satisfaction qu'El Salvador ne cesse d'évoluer vers une nation démocratique et pacifique. Il rend également hommage aux contributions apportées par les États Membres au fonctionnement de la Mission. Le projet de résolution note avec satisfaction que le Gouvernement et le peuple salvadoriens restent résolus à consolider le processus de paix. Il félicite la Mission d'observation des Nations Unies et le Secrétaire général du travail qu'ils ont accompli. Il note que le Gouvernement salvadorien et les autres parties ont pris l'engagement de continuer à coopérer en vue de mener à bien l'application des accords.

Sur cette base, le projet de résolution approuve la proposition du Secrétaire général à l'effet de proroger de six mois le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, en en réduisant progressivement les effectifs et le coût sans néanmoins en compromettre l'effi-

cacité. Enfin, il engage les États Membres et les institutions internationales à continuer à fournir une assistance au Gouvernement et au peuple salvadoriens pour consolider la paix et le processus de développement.

Les coauteurs du projet de résolution A/50/L.7/Rev.1 sont convaincus que son adoption démontrerait l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur de la paix, de la stabilité et du développement en El Salvador. Nous sommes confiants que ce texte sera pleinement appuyé par l'Assemblée et nous recommandons fermement qu'il soit adopté.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne a pris note du rapport du Secrétaire général qui figure dans le document A/50/517 du 6 octobre 1995 sur El Salvador, notamment du rôle que joue la nouvelle Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL).

Le processus de médiation, la volonté des parties ainsi que l'attachement du peuple salvadorien à la paix, favorisés par la présence de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et le travail du Groupe d'amis, ont permis de mettre un terme à un sanglant conflit civil en El Salvador. Cette réalisation historique a culminé avec les accords de Chapultepec en janvier 1992. Durant ces dernières années, nous avons pu voir avec satisfaction la transition qu'a vécue El Salvador, passant d'une situation de conflit à celle de paix et de réconciliation.

Aujourd'hui, l'ensemble de la population salvadorienne est engagée dans un processus de normalisation de la vie politique du pays, qui permettra de jeter les fondements d'une démocratie stable dans un climat de paix et de développement.

L'Union européenne félicite le Gouvernement d'El Salvador et les autres forces politiques du pays des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des dispositions des accords de paix de Chapultepec et les recommandations de la Commission de la vérité.

El Salvador doit continuer à bénéficier de l'assistance de la communauté internationale. La présence de la MINUSAL depuis le 1er mai 1995, sous la direction d'abord du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Enrique ter Horst, dont nous tenons à saluer le travail, et maintenant de M. Ricardo Vigil, a permis à l'ONU de continuer à exercer ses bons offices et à contribuer à l'édification de la confiance dans un processus en cours de consolidation des progrès par le biais du renforcement des institutions démocratiques en El Salvador aussi bien que par la pleine mise en oeuvre des accords de paix.

L'Union européenne appuie la présence de la MINUSAL en El Salvador, qui contribue avec efficacité à surmonter les obstacles persistant encore sur la voie de la pleine mise en oeuvre des accords de paix. Elle approuve donc la proposition du Secrétaire général contenue dans le projet de résolution (A/50/L.7/Rev.1) dont nous sommes saisis et qui vient d'être présenté par le représentant du Mexique, proposition qui tend à proroger de six mois le mandat de la MINUSAL en en réduisant progressivement les effectifs et le coût sans néanmoins en compromettre l'efficacité.

Nous estimons que cela est indispensable non seulement du fait du message politique important d'encouragement que la décision transmet à El Salvador, mais également parce que nous sommes préoccupés de voir que certains éléments des accords de paix ne sont pas complètement mis en oeuvre et que d'autres souffrent d'importants retards. Un progrès plus rapide est indispensable pour éviter de porter préjudice au processus de paix et de provoquer une instabilité politique et sociale.

L'Union européenne souligne l'importance de la mise en oeuvre des réformes du système judiciaire, en particulier les réformes législatives indispensables pour appliquer les recommandations obligatoires de la Commission de la vérité, ainsi qu'en matière électorale et dans les programmes concernant les établissements humains et le transfert des terres.

En outre, l'augmentation de la délinquance — notamment celle qui est de nature organisée — et la détérioration de la sécurité publique sont des éléments qui nous préoccupent. Des efforts visant à lutter contre cette délinquance doivent être faits conjointement avec le développement institutionnel de la police nationale civile et de l'Académie nationale de sécurité publique. Le concept d'une force de police nationale civile tel qu'il est défini dans les accords de paix doit être protégé et défendu. À cette fin, l'Union européenne offre son assistance technique et financière à ces mécanismes.

Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie, et qui sera, espérons-nous, adopté par consensus, indique clairement la volonté politique de la communauté internationale de consolider les récents progrès réalisés par

le peuple d'El Salvador grâce à une application totale des accords de paix.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur ce point.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/50/L.7/Rev.1. Le rapport de la Cinquième Commission relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution est contenu dans le document A/50/700.

Avant que l'Assemblée se prononce sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/50/L.7/Rev.1 : Argentine, Autriche, Belgique Belize, Brésil, Canada, Danemark, République dominicaine, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Paraguay, Pérou, Por-tugal, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni et Uruguay.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/50/L.7/Rev.1?

Le projet de résolution A/50/L.7/Rev.1 est adopté (résolution 50/7).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'El Salvador.

M. Castaneda (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : Le développement des événements en Amérique centrale a été examiné par le Conseil de sécurité, et en particulier par l'Assemblée générale, depuis 1983, lorsque l'on a inscrit le point intitulé «La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix», et plus directement encore depuis la signature des Accords d'Esquipulas II, en 1987, et des engagements pris lors du Sommet d'El Salvador, en février 1989, où nos gouvernements sont convenus de demander aux Nations Unies d'adopter les mesures indispensables pour mettre en oeuvre un mécanisme de vérification des engagements destinés à aboutir à une solution politique à la crise régionale. Cela s'est concrétisé dans différentes initiatives développées sur le terrain qui ont contribué avec succès au progrès du processus de paix, passant de l'affrontement aux efforts pour consolider une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les initiatives destinées à trouver une solution politique au conflit armé en El Salvador. Rappelons qu'en décembre 1990, tant le Gouvernement d'El Salvador que le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) ont demandé au Secrétaire général d'exercer ses bons offices pour la recherche de la paix, dont la participation aux négociations avait formellement été établie dans l'accord de Genève du 4 avril 1990.

Depuis cette date, des négociations ont eu lieu avec l'assistance et la médiation du Secrétaire général, soit directement, soit par le biais de son Représentant spécial, dans le cadre du processus plus large de maintien de la paix en Amérique centrale et de la mise en place d'un mécanisme pour vérifier l'exécution des accords découlant des négociations — la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) — qui, de façon limitée au départ, avait pour mandat de contrôler l'exécution de l'accord de San José sur les droits de l'homme de juillet 1990, et ensuite, de manière plus large, de contrôler la mise en oeuvre des accords de paix de janvier 1992, qui ont mis un terme au conflit armé et entamé la consolidation de la paix et de la démocratisation, pour aboutir ainsi à la réconciliation nationale et au développement intégral du pays dans une atmosphère de plein respect des droits de l'homme.

Comme nous le savons tous, la mise en oeuvre des accords de paix et les progrès obtenus pour atteindre ces objectifs représentaient la base pour mettre un terme au mandat de l'ONUSAL; mais on a également estimé qu'il convenait que les Nations Unies maintiennent une présence réduite afin de continuer à observer et vérifier l'exécution des engagements pris.

À ce titre, à partir de la fin du mandat de l'ONUSAL en avril 1995, on décida de mettre en place la nouvelle Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL), qui a entamé ses fonctions le 1er mai 1995, poursuit les activités de contrôle, et exercera ses bons offices jusqu'au moment où les accords de paix seront pleinement mis en oeuvre.

Conformément aux engagements pris, je crois qu'il est nécessaire de rappeler à l'Assemblée qu'en ce mois d'octobre 1995, nous sommes parvenus à un accord entre les partis politiques et autres institutions compétentes, qui a permis de nommer un Inspecteur général de la nouvelle police nationale civile, et ce conformément aux accords de paix. Nous avons en outre continué d'exécuter le programme de transfert des terres et le programme de réintégration des anciens combattants des deux parties à la vie civile et institutionnelle du pays, tous ces faits témoignant de l'intérêt et de la ferme volonté politique du Gouverne-

ment d'El Salvador de respecter pleinement et strictement les engagements pris dans les accords de paix.

Il convient de signaler que dans le cas du renforcement de la police nationale civile, la MINUSAL a présenté, à la demande du Président de la République, une évaluation sur la situation actuelle de la sécurité publique dans le pays, dans laquelle figurent des propositions et des recommandations pour améliorer la situation dans ce domaine, ce qui montre également le travail accompli et le niveau de confiance qu'a acquis la Mission des Nations Unies en El Salvador.

Le processus de transformation de la société salvadorienne d'un système politique semi-autoritaire et semi-démocratique à un système politique démocratique moderne respectant totalement les droits de l'homme politiques, sociaux, civils et économiques de toutes les composantes de la société a représenté un effort essentiellement national, mais qui n'aurait pu être accompli sans l'intermédiaire et sans les bons offices du Secrétaire général, l'appui décidé de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que la coopération et la solidarité opportune de la communauté internationale. Nous tenons à exprimer une fois de plus notre plus vive gratitude à cet égard.

Nous sommes heureux que l'Assemblée ait adopté par consensus le projet de résolution A/50/L.7/Rev.1, réaffirmant ainsi l'engagement des Nations Unies à l'égard de la consolidation de la paix et du processus de démocratisation en El Salvador. Cela complète également les efforts que son peuple et son gouvernement déploient pour réaliser un avenir de paix et de bien-être pour l'ensemble de la société salvadorienne.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point 45 de l'ordre du jour.

Point 105 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille : célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

M. Kaskarelis (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Vendredi dernier, le représentant de l'Espagne a prononcé une déclaration au nom de l'Union européenne. La Grèce souscrit pleinement à la teneur de cette déclaration. Je voudrais, toutefois, faire quelques observations portant sur des questions qui présentent un intérêt particulier pour ma délégation.

L'an 2000 approche. Être jeune et vivant à la fin du XXe siècle, c'est être témoin d'un processus de mutation constante dans le monde entier, et en même temps, c'est être aux prises avec une réalité culturelle, sociale politique et économique cruellement compétitive.

Par ailleurs, les gouvernements responsables de la mise en oeuvre d'une politique de la jeunesse dans leurs pays respectifs sont bien conscients du fait que les problèmes des jeunes débordent aujourd'hui le cadre étroit des frontières géographiques de leurs États. Les problèmes tendent à être les mêmes pour tous les jeunes de la planète.

Dans ce contexte, le triptyque final des stratégies de l'Année internationale de la jeunesse de 1985 : participation, développement, paix, demeure crucial et exige une réalisation urgente par la mise en place de programmes tant nationaux qu'internationaux.

Dans un monde témoin de changements sociaux et économiques rapides et marqué par une aggravation des différences entre pays développés et en développement, le segment le plus touché de la population est la jeunesse, «le quart oublié», comme l'a qualifié le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). C'est cette partie de la population qui non seulement reflète les problèmes des sociétés modernes mais encore projette l'image du monde de demain. C'est donc en abordant les préoccupations, les besoins, les désirs et les rêves des jeunes d'aujourd'hui, que nous pourrons édifier un monde plus sûr et plus sain pour demain.

Il convient d'élaborer une stratégie spécifique pour faire face aux problèmes propres aux jeunes. Des mesures devraient être adoptées pour lutter contre l'accroissement de la délinquance juvénile, l'abus des drogues et la marginalisation des jeunes. Des mesures urgentes sont également nécessaires contre l'infanticide des filles, la vente d'enfants et d'organes, la prostitution des enfants, la pornographie impliquant des enfants et toutes les formes d'abus sexuels dirigés contre les enfants. De nouvelles politiques devraient être introduites pour protéger les enfants qui travaillent contre l'exploitation et les conditions dangereuses qui menacent leur épanouissement physique et mental.

L'insuffisance des possibilités existantes en matière d'éducation, de formation et d'emploi et la médiocrité des installations et des services sont des facteurs qui peuvent alimenter l'exclusion sociale et la marginalisation; par conséquent, ils doivent être éliminés.

Les jeunes, plus vulnérables aux désavantages dont souffre notre société, devraient être particulièrement protégés dans des domaines prioritaires tels que les services de santé, la nutrition, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement.

Dans un monde de tensions croissantes qui voit les zones de conflit se multiplier, il faut s'attacher particulièrement à protéger et à aider les enfants dans les zones en guerre et à faciliter la réadaptation des enfants traumatisés par la guerre et les catastrophes naturelles.

Des programmes spécifiques devraient être étudiés et réalisés afin de combiner les efforts déployés en faveur d'un meilleur environnement et les activités entreprises en vue d'assurer à nos enfants un avenir meilleur, avenir qui est surtout le leur.

Nous joignons notre voix à celle des autres pays du monde qui demandent une coopération active entre les autorités gouvernementales et les organisations non gouvernementales; le renforcement des liens entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, conscients que nous sommes que ce n'est que par la solidarité que nous pourrons résoudre les problèmes pressants que connaissent les jeunes du monde entier; une ratification urgente, universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant; la signature universelle de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action adopté par le Sommet mondial pour les enfants, ainsi que sa mise en oeuvre effective; l'intensification du rôle des organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre efficace des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous rendons hommage à l'initiative prise par l'Organisation des Nations Unies de consacrer des séances de la cinquantième session de l'Assemblée générale à la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, et nous sommes certains que cet effort donnera lieu à de nombreuses propositions fructueuses concernant les jeunes.

Ce n'est qu'en répondant aux besoins et aux aspirations des jeunes que nous pourrons assurer un avenir meilleur à chacun de nous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Butler (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : La semaine dernière, l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire, a célébré le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce fut le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de l'histoire. On a parlé du passé mais — chose plus importante encore — on s'est concentré sur l'avenir.

Il est tout à fait approprié que, dans le cadre d'une première mesure subséquente, nous célébrions le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse car ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui nous mèneront vers le centenaire de l'Organisation des Nations Unies et au-delà.

S'il reste beaucoup à faire aux niveaux local et national, il est également essentiel que nous abordions les questions relatives aux jeunes au niveau international. Il y a également beaucoup à faire, sur le plan international, pour améliorer la situation des jeunes. Ils ont un rôle important à jouer au niveau international. Les jeunes eux-mêmes sont à la tête du processus actuel de mondialisation de notre monde. Nous devons encourager les jeunes partout dans le monde à resserrer leurs liens dans le domaine de la coopération et de la communication internationales.

Nous avons la responsabilité de créer un environnement porteur dans le cadre duquel nos meilleures ressources puissent s'épanouir. Nous devons créer un monde pour les jeunes caractérisé par l'égalité des chances et libéré de la faim et de la pauvreté, libéré de la violence et de la discrimination sous toutes ses formes, ainsi que des menaces de dégradation de l'environnement et des armes nucléaires. Ces questions préoccupent vivement les jeunes Australiens, comme les jeunes d'autres pays. Et nous devons de plus en plus unir nos efforts pour faire face aux problèmes propres aux jeunes liés à la santé, à l'emploi, à l'abus des drogues et à la délinquance juvénile — questions abordées dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse.

Nous ne pourrons réussir à relever ces défis qu'en faisant participer les jeunes à l'édification de leur avenir et en leur donnant la possibilité de s'exprimer librement.

Les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui sont clairement différents de ceux que nous affrontions il y a 10 ans, au moment de la proclamation de l'Année internationale de la jeunesse. Les importants sommets et conférences des Nations Unies tenus récemment dans les domai-

nes relatifs aux femmes, au développement social, aux droits de l'homme, à la population, à l'environnement et au développement, entre autres, ont beaucoup contribué à imprimer un élan et à identifier les mesures à prendre dans ces domaines. Les programmes et plates-formes d'action qui en ont résulté sont aussi pertinents, sinon plus, pour les jeunes d'aujourd'hui que pour tous les autres. Il est indispensable que nous honorions les engagements pris lors de ces conférences par une action concrète. Le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse est un important élément du cadre des activités futures définies dans les conclusions de ces importantes conférences. Notre travail de mise en oeuvre de ces conclusions doit continuer de prendre en compte l'importance des jeunes.

Le Programme d'action mondial pour la jeunesse doit également faire partie de nos politiques nationales relatives aux jeunes. Comme il est dit dans le Programme mondial, il importe que les gouvernements formulent et adoptent des politiques nationales relatives aux jeunes, comme moyen de répondre aux préoccupations relatives aux jeunes.

La stratégie lancée par l'Australie en matière de justice sociale pour les jeunes vise à faire porter davantage l'accent sur les jeunes dans la stratégie de justice sociale générale de l'Australie, qui tend à instaurer une société plus équitable, plus prospère et plus juste pour tous et à élargir les choix et les possibilités pour permettre à tous de participer pleinement à la vie de la société et de déterminer l'orientation de sa propre vie.

La politique du Gouvernement australien met d'abord l'accent sur l'offre à tous les jeunes d'une aide et d'un appui en matière d'emploi, d'éducation et de formation, d'aide financière, de logement et de santé et sur diverses autres questions ayant une incidence particulière sur les jeunes.

Les principaux éléments des politiques de l'Australie pour les jeunes comprennent l'initiative de formation des jeunes, qui vise à venir en aide aux jeunes qui ont abandonné l'école grâce à une stratégie d'intervention rapide et à l'accès à un service d'orientation; des programmes relatifs au marché du travail et une allocation de formation pour les jeunes chômeurs de 15 à 17 ans; le programme Austudy, qui vise à offrir l'aide financière nécessaire aux jeunes qui tentent d'exercer leur droit à l'éducation; des programmes pilotes destinés aux jeunes sans-abri ou qui risquent de le devenir, et des projets pilotes spéciaux conçus pour déterminer la meilleure intervention en matière de prévention du suicide chez les jeunes.

La Décennie internationale des populations autochtones a été inaugurée il y a maintenant un an, et nous espérons que les activités de la Décennie auront une incidence particulière sur l'amélioration de la situation de la jeunesse autochtone du monde. Une forte proportion d'aborigènes d'Australie et d'insulaires du détroit de Torres est constituée de jeunes. Au début des années 90, l'âge moyen de nos aborigènes et des insulaires du détroit de Torres était inférieur à 20 ans, alors que celui de l'ensemble de la population australienne est de plus de 30 ans. Cela montre que ce sont les jeunes qui portent le plus lourd fardeau des désavantages auxquels doit faire face notre population autochtone. L'héritage des injustices passées est toujours visible dans les indicateurs troublants suivants : mauvaise santé, niveau inférieur d'éducation et d'emploi et taux d'incarcération anormalement élevés.

Le Gouvernement australien tente globalement de redresser la situation des jeunes autochtones en recourant à un ensemble de processus et de programmes, y compris des stratégies spécifiques dans les domaines de l'éducation, des services de santé, notamment pour les sans-abri, de l'emploi et de la formation, du sport et des loisirs, et de l'accès pour les jeunes. Nous estimons que la Décennie internationale offre un cadre additionnel aux solides efforts que nous entreprenons nous-mêmes pour réaliser des progrès tangibles et durables, en partenariat avec nos communautés autochtones.

La réalité principale à prendre en compte, c'est le partenariat. C'est seulement grâce au partenariat avec les jeunes que nous pouvons espérer réaliser de véritables progrès pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse : participation, développement, paix, et une meilleure société pour tous d'ici à l'an 2000 et au-delà.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mofokeng (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une grande joie que la délégation sud-africaine prend la parole à cette séance spéciale de l'Assemblée générale consacrée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse.

Les jeunes dans mon pays incarnent le changement et la liberté. Le Gouvernement d'unité nationale a proclamé le 16 juin «Journée de la jeunesse». Cette journée symbolise le soulèvement des jeunes contre le système funeste de l'apartheid, qui s'était établi dans mon pays. C'est à l'occa-

sion de la célébration de cette journée que le Président Mandela a annoncé la création du Fonds du Président pour l'enfance — un fonds d'affectation spéciale dont l'objectif est de donner aux enfants pauvres et aux enfants des rues des ressources qui atténueront, voire élimineront, leur misère.

De nombreux ministères du Gouvernement d'unité nationale ont nommé des représentants de la jeunesse pour encadrer et superviser les efforts visant à renforcer le pouvoir d'action des jeunes. En novembre dernier, des délégués de la jeunesse de toutes les régions de mon pays se sont réunis à la requête du Gouvernement d'unité nationale. Le but de cette réunion était de donner aux jeunes hommes et aux jeunes femmes une occasion d'esquisser la démarche du Gouvernement pour les questions relatives à la jeunesse. Pour la première fois dans l'histoire politique de l'Afrique du Sud, le Gouvernement a rencontré des représentants de jeunes d'organisations politiques, d'organisations non gouvernementales, d'associations de la jeunesse, d'organisations d'étudiants et d'autres organes.

Il a été dit au Gouvernement que chaque programme destiné à renforcer le pouvoir d'action des jeunes doit se fonder sur le principe de centralité de la jeunesse. En termes plus précis, les jeunes doivent être associés à toutes les phases précédant et suivant l'adoption des politiques et des programmes, c'est-à-dire pendant les périodes de consultation, de conception et de mise en oeuvre.

La plupart des pays en développement sont en butte à une multitude de problèmes socio-économiques qui ouvrent la voie au chômage, au manque de compétences professionnelles, à l'analphabétisme, à la stagnation économique et à d'autres difficultés. Bien que ces problèmes affectent tous les secteurs de la population, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont les plus durement touchés.

Nous croyons sincèrement que, s'il doit y avoir une intervention, c'est pour s'attaquer simultanément à tous ces problèmes, de manière systématique et réaliste. De plus, le Gouvernement sud-africain a délibérément pris la décision de faire des jeunes et des femmes les principaux bénéficiaires de son programme de reconstruction et de développement. Les jeunes sont déjà visibles de par leur participation à différents projets, non seulement en tant que bénéficiaires mais aussi en tant que participants à la prise de décisions et en tant que gestionnaires.

Il convient de noter que, dans de nombreux pays, il existe toujours des limites structurelles, au sein de différentes formations socio-économiques, qui restreignent l'épanouissement des jeunes, telles que des valeurs, politiques et réglementations anachroniques. Les gouvernements doivent donner aux jeunes la possibilité de participer pleinement à tous les aspects de la vie.

Ma délégation voudrait dire aux jeunes hommes et aux jeunes femmes du monde entier que cerner les problèmes est un élément de leur solution. D'autre part, il faut saisir les occasions de dépasser le problème. Autrement dit, il est grand temps que les jeunes hommes et les jeunes femmes occupent la place qui leur revient de droit dans la lutte contre les problèmes qui touchent l'humanité — que ce soient la condition de la femme, la drogue, les problèmes d'environnement, le développement durable ou d'autres problèmes encore. Une coopération est nécessaire entre les jeunes des pays en développement et entre les jeunes des pays développés et des pays en développement.

On dit que les jeunes sont les dirigeants de demain, mais souvent on ne leur donne pas aujourd'hui la possibilité d'occuper des postes importants pour se préparer à diriger leurs communautés respectives. Permettons-leur de le faire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Représentant permanent de l'Andorre.

M. Minoves-Triquell (Andorre) : J'ai le plaisir et le grand honneur d'être le plus jeune Ambassadeur et Représentant permanent accrédité auprès de l'Organisation des Nations Unies. Aussi est-il naturel que je prenne aujourd'hui la parole en cette Assemblée générale afin de commémorer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. C'est là, par ailleurs, une occasion qui est très chère à la Principauté d'Andorre pour plusieurs raisons. En premier lieu, Andorre est un pays dont la pyramide des âges est assez différente de celles des autres États d'Europe occidentale. La proportion de jeunes par rapport au total de la population est bien plus grande chez nous que chez nos voisins. Nous connaissons donc bien les problèmes et les défis qui se présentent à la jeunesse d'aujourd'hui. En deuxième lieu, la Principauté d'Andorre est l'auteur d'un des engagements que les chefs d'État et de gouvernement réunis à Copenhague en mars de cette année ont inclus dans la Déclaration finale du Sommet pour le développement social :

[«Nous, chefs d'État et de gouvernement...»]

«Nous encouragerons la participation des individus appartenant à tous les groupes d'âge, reconnaissant que leur contribution est également importante et

> indispensable à l'instauration d'une société harmonieuse, et nous favoriserons le dialogue entre les générations dans tous les secteurs de la société.» (*A/CONF.166/9, al. h), p. 18*)

Cet engagement est ouvert à toutes les générations. On pourrait penser que ce qui est ouvert à tous ne concerne personne. Au contraire, en Principauté d'Andorre nous soutenons qu'il est extrêmement utile d'apprécier la question de la jeunesse dans un ensemble multigénérationnel. Le monde des êtres humains est un dialogue entre individus et entre groupes d'individus, groupes déterminés par l'affection que l'on a pour l'une ou pour l'autre cause. Il y a donc dialogue entre riches et pauvres, entre une ethnie et l'autre, entre architectes et ingénieurs ou entre n'importe lesquels des autres groupements humains. Cependant, un des dialogues les plus anciens entre groupements humains est le dialogue entre générations : la transmission de sagesse et de connaissances acquises entre les anciens et les jeunes. Le développement du genre humain s'est fait à travers le dialogue entre générations. Il faut le préserver et néanmoins empêcher qu'il ne devienne un monologue. Car, si ce que nous transmettent nos aïeux est sagesse, racines et savoir, la possibilité existe aussi d'assister à une perpétuation d'erreurs.

En effet, lorsque la jeunesse s'entre-tue en Bosnie ou quelque part ailleurs, lorsque après des décennies de vie commune, les nouvelles générations se massacrent sous le prétexte de rancunes passées d'ordre religieux ou autre, cela signifie que le dialogue entre générations n'a pas fonctionné, que le jeune n'a pas usé de sa capacité d'être humain de compréhension et d'analyse et n'a pas su dire non aux luttes irraisonnées inculquées par ses aïeux. Il faut donner à la jeunesse les atouts pour qu'elle puisse faire la différence entre la bonté et la méchanceté, la raison et l'irraisonnable, le bien et le mal, d'après la logique de la tolérance et de la liberté de l'individu. On ne pourra lui donner ces atouts qu'avec l'éducation.

Il est indispensable que les systèmes d'éducation sur notre planète fassent passer le message de la paix et de la tolérance. Un jeune homme ou une jeune femme sont, malgré leurs caractéristiques propres, des êtres malléables — certains plus que d'autres — mais néanmoins sensibles aux idéologies et aux fanatismes de façon particulière, de par leur capacité d'absorption d'informations et de mimétisme. Si nous voulons que les générations qui nous succéderont au troisième millénaire soient dignes d'être appelées «humaines», il faut impérativement que les Nations Unies persistent dans leurs efforts d'éducation, à travers l'UNESCO et d'autres organisations bienveillantes. Il est de notre ressort aujourd'hui, en cette fin du XXe siècle, de vouloir une éducation intelligente qui transmette aux jeunes les valeurs du passé mais qui leur donne aussi la capacité de se prévenir contre les erreurs de ceux qui les ont précédés et qui place au plus haut rang la raison et la tolérance.

Puisque je parle de tolérance, en cette année commémorative qui lui est consacrée, il est bon que je me souvienne des paroles prononcées par le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Manuel Mas Ribo il y a quelques semaines, au cours du débat général :

> «... la tolérance ne connaît d'autre limite que celle de l'intolérance.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 14e séance, p. 16*)

Beaucoup trop de jeunes souffrent aujourd'hui de l'intolérance, de ne point pouvoir explorer leur liberté d'individus ou d'accéder aux possibilités qu'offre la vie à cause de la couleur de leur peau, de leur naissance, de leur sexe, de leur religion, de leurs opinions ou de toute autre condition tenant à leur situation personnelle ou sociale. Nous devrons veiller à ce que les discriminations cessent, surtout les plus insidieuses, celles qui viennent par la voie des plus proches et qui, souvent, poussent les jeunes à des actes de désespoir ou, lorsqu'il n'existe pas d'autre motivation, au suicide. En effet, le suicide des jeunes est toujours un signe de faillite de la société, qui n'a pas su les intégrer. Même s'il est vrai que tous ces maux que je viens de citer affectent aussi les autres tranches d'âge, il ne faut point oublier que si nous réussissons à les enrayer chez les jeunes, nous éviterons qu'ils se reproduisent dans le futur.

Jusqu'à présent, dans mon allocution, j'ai fait référence à ce qui devrait permettre aux jeunes d'arriver à la plénitude de leur humanité, c'est-à-dire le cumul des valeurs de tolérance et de raison que doit leur donner l'éducation, et qui est donc de notre ressort. Encore faut-il que les jeunes soient à même d'utiliser ce qu'ils ont appris de manière constructive au sein de la société. Cela ne peut leur être donné que dans une certaine mesure; ils doivent faire l'effort de s'intégrer, de ne pas désespérer. Il y a quelques semaines, je remarquais au sein de la Troisième Commission de l'Assemblée générale que la Principauté d'Andorre est très préoccupée par le chômage qui entraîne ces nouvelles générations vers le gouffre de la pauvreté et le manque d'intégration sociale, vers la drogue et le crime par manque d'opportunités. Nous observons avec anxiété les statistiques, qui montrent que le manque de travail se manifeste plus tragiquement chez les jeunes que parmi les autres tranches d'âge. Dans les pays en voie de développement, la

main-d'oeuvre totale a augmenté de plus de 400 millions d'unités depuis les années 60. Dans ces mêmes pays, elle augmentera de 2,3 % par an au cours de cette décennie et exigera la création d'environ 260 millions de nouveaux emplois. Nous l'avons observé à plusieurs reprises, cela est un défi formidable mais néanmoins terrifiant par son ampleur. À nouveau, le dialogue devra s'instaurer entre les générations, afin que les jeunes demandeurs d'emploi ne déplacent pas ceux, plus âgés, qui bénéficient déjà de l'intégration au travail. Probablement, il faudra jongler avec les horaires de travail, créer des emplois du temps flexibles pour les travailleurs, afin de partager les possibilités d'emploi. En tout cas, c'est là une question à laquelle nous devrons réfléchir activement.

La Principauté d'Andorre, au cours de cette année de commémoration du cinquantième anniversaire, s'est beaucoup préoccupée de la jeunesse et des enfants. Pendant le premier semestre de 1995, j'ai visité une école de Harlem, la PS 206, afin de faire part aux jeunes de New York, la ville qui nous accueille dans nos délibérations, du message des Nations Unies. Quelques semaines après cette rencontre, l'Ambassadeur Marrero, des États-Unis, et moi-même avons ouvert cette salle de l'Assemblée générale à ces enfants pour leur expliquer le but et les possibilités de notre organisation. En juillet, l'Andorre a fait venir au Siège des Nations Unies plus de 50 jeunes du pays, membres de notre choeur national, afin de célébrer par la musique le cinquantième anniversaire. Puis, en septembre, 10 jeunes vainqueurs du prix spécial du Comité national du cinquantième anniversaire ont été invités à découvrir les Nations Unies. Le Ministre des affaires étrangères de la Principauté a encore signé la Convention des droits de l'enfant lors de son séjour à New York début octobre, et le Parlement andorran se prononcera bientôt sur sa ratification.

J'ai reçu des instructions et des moyens pour aller de l'avant, au nom de mon pays, dans la question de la jeunesse. Aujourd'hui, je donne à l'Assemblée l'assurance qu'il en sera ainsi. Il est essentiel que les Nations Unies fassent tout leur possible pour que les idéaux de la Charte de 1945, basée sur une conception de l'être humain en tant qu'être de raison et de liberté, résonnent parmi les jeunes. Il en va du salut de notre planète.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'État des Émirats arabes unis, j'ai le plaisir de participer à cette réunion extraordinaire de l'Assemblée générale visant à célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, qui coïncide avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette coïncidence imprime un plus grand élan à cet événement et accroît nos chances de faire l'examen et le bilan des politiques qui ont été adoptées sur la question de la jeunesse sur les plans national, régional et international.

Les 10 années qui se sont écoulées depuis la proclamation, en 1985, de l'Année internationale de la jeunesse, ont été le théâtre de changements accélérés dans les domaines politique, économique, social et culturel qui ont eu des incidences sur toutes les collectivités humaines, les jeunes en particulier qui comptent pour plus d'un milliard d'habitants de la planète. Quatre-vingt-quatre pour cent de ces jeunes vivent dans les pays en développement qui souffrent de la pauvreté, de la faim, du chômage, de l'arriération, de l'instabilité politique et de l'insécurité. Ces phénomènes négatifs se manifestent par la délinquance, la violence et l'extrémisme qui affligent les sociétés de ces pays en développement, donnant naissance à des problèmes difficiles qui ne peuvent être contenus à moins de comprendre complètement les problèmes des jeunes, leurs aspirations et le rôle important qu'ils pourraient jouer dans les diverses sphères de la vie internationale. Nous vivons à une époque qui nous oblige à être novateurs et créatifs, d'une façon qui devrait s'inspirer de nos valeurs communes et d'un sens partagé de responsabilité à l'égard des générations présentes et futures.

Il y a quelques jours, nos chefs d'État et de gouvernement se sont rassemblés dans cette salle pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'ONU. Dans la déclaration adoptée à cette occasion, ils se sont engagés à faire en sorte que :

> «l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXIe siècle dotée de moyens, de ressources financières et de structures qui lui permettront de servir efficacement les peuples au nom desquels elle a été créée.» (*A/50/48, p. 2*)

dans les domaines de la paix, du développement, de l'égalité et de la justice. Or, rien de cela ne saurait se réaliser, à notre avis, à moins que nous n'accordions la plus haute priorité aux jeunes comme principaux partenaires dans cette initiative, servant de pont culturel permanent entre les générations passées, présentes et futures. Au moment où la communauté internationale réalise que les jeunes, avec toutes leurs affiliations et tous leurs antécédents culturels, sont la principale ressource humaine dans le domaine du

développement économique ainsi que l'élément effectif du changement social et de la créativité scientifique, nous nous inquiétons de plus en plus du sort des jeunes, en particulier dans les pays du monde en développement, où les conditions économiques et sociales les privent de la chance de recevoir une formation, une éducation, un emploi, ainsi que des services sociaux et sanitaires essentiels. Cela a conduit à la migration de ces jeunes en grand nombre vers les pays avancés et riches, où ils pensent avoir plus de chances de touver du travail et de mener une vie plus décente et prospère. Cela a créé des déséquilibres flagrants dans beaucoup de collectivités, limité les possibilités d'exploiter l'environnement et, partant, a élargi l'écart économique et social entre les pays développés et les pays en développement.

Les leaders du monde entier, qui se sont récemment engagés ici-même à participer activement à la réforme et à la restructuration des programmes et des institutions de l'ONU, au renforcement de ses buts, et à la réorientation de ses politiques, au service des peuples du monde, en particulier les pays en développement, ont convenu que des efforts devraient être déployés et que des mesures devraient être prises pour réhabiliter et éduquer les jeunes et répondre à leurs besoins. Pour la plus grande partie, ces jeunes gens ont été utilisés et exploités comme des outils dangereux de guerre, de conflits armés, de violence, de terrorisme, de trafic de stupéfiants et de crime organisé. Comme les jeunes sont les principaux auteurs, les bénéficiaires et les victimes des changements sociaux et économiques, il est devenu de la plus haute importance de mettre au point des mécanismes et une nouvelle méthode internationale d'approche globale pour aider à appuyer et à améliorer la situation des jeunes, en particulier dans les communautés pauvres. Ce faisant, il faut tenir dûment compte de la diversité culturelle et sociale, des enseignements religieux, des coutumes et des traditions de chaque pays, et des besoins de chaque société dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement durable.

Partant de la certitude que les jeunes sont leur véritable richesse et le pilier de leur présent et de leur avenir, et en réponse à l'appel lancé par notre chef d'État, S. A. le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, les Émirats arabes unis ont toujours accordé une haute priorité dans la formulation de leurs politiques de développement à la question de la jeunesse en promulguant des lois et en satisfaisant les exigences de base pour mettre en place les programmes éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels gratuits les meilleurs possibles, comme un service aux fils de notre pays, conformément à nos systèmes nationaux et à nos politiques régionales et internationales. En même temps, nous nous efforçons de préserver la nature spécifique de notre communauté locale, qui tire ses enseignements de la charia tolérante de l'islam et des traditions de notre société et de son patrimoine.

Dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, mon pays a réussi un certain nombre de réalisations qualitatives et quantitatives, en mettant en place des politiques globales en matière d'éducation à tous les niveaux, de l'éducation primaire aux niveaux universitaire et supérieur.

En outre, nous avons toujours pris soin de fournir les services de santé en les améliorant sans cesse. Nous avons également ouvert de nombreux clubs culturels et sportifs et des centres de loisirs. Nous avons mis à la disposition des handicapés et au service de la réhabilitation des jeunes délinquants les installations les plus modernes. Nous avons mis l'accent sur l'amélioration de la situation des familles défavorisées aux plans social, économique et de la santé. Nous avons également cherché à créer des possibilités d'emplois divers pour les jeunes de ces familles et leur avons donné l'occasion de participer à de nombreuses missions à l'étranger. Nous fournissons une aide et un appui en tous genres à de nombreuses activités destinées aux jeunes dans de nombreux pays en développement.

Les principaux défis auxquels fait face le monde d'aujourd'hui, en particulier les jeunes, qui assument la charge de préserver et développer le présent et d'édifier l'avenir, imposent à la communauté internationale d'oeuvrer à la réalisation de la paix, du progrès et de la prospérité pour tous les peuples et ce, en tentant de prévenir les conflits et de renforcer les moyens de trouver des solutions pacifiques aux conflits existants, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international.

La communauté internationale doit faire aussi un grand effort pour combattre la pauvreté et l'arriération, résoudre les problèmes socio-économiques et atténuer le fardeau de la dette pour permettre aux pays en développement de mobiliser les capacités de leur jeunesse pour qu'elle puisse participer largement au processus de développement. Cela exige de l'Organisation des Nations Unies le développement et la mise à jour de ses programmes pour les jeunes, qui constituent les mesures concrètes permettant à ces derniers de participer effectivement à l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité et au renforcement de la coexistence dans le monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Suriname.

Mme Klein-Loebman Tobing (Suriname) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais saisir cette occasion de la commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse pour ajouter la voix de notre jeunesse aux contributions si utiles que nous avons déjà entendues. Je suis très impressionnée par les déclarations faites par les jeunes à ces séances commémoratives extraordinaires, au cours desquelles ils ont exhorté leurs gouvernements respectifs et la communauté internationale à faire participer les jeunes quand il s'agit de questions de développement intéressant les jeunes, afin que le thème principal de l'Année internationale de la jeunesse — «Participation, développement et paix» — puisse devenir une réalité. Ces jeunes représentants, qui constituent l'avenir de leur pays — de nos pays —, ont raison, et ils méritent d'être félicités pour leurs messages remarquables.

En janvier 1995, le Gouvernement du Suriname a établi un Comité pour le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, qui a choisi comme thème principal «Améliorer la situation des jeunes en soutenant leurs propres initiatives.»

Certaines des activités menées jusqu'à présent par le Comité surinamais pour le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse ont été l'organisation d'une Réunion consultative de la jeunesse nationale en juin 1995 et la convocation d'une Assemblée des jeunes — le 24 octobre 1995, Journée des Nations Unies — qui a mis l'accent sur les problèmes du crime, de la prostitution, du travail des enfants, de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ainsi que sur leurs solutions.

La délégation de la République du Suriname estime que nous, les adultes, devons faire participer les jeunes lorsqu'il s'agit de la formulation de politiques, de programmes et de décisions les concernant. Ma délégation voudrait assurer les jeunes de notre solidarité avec leurs aspirations légitimes à la pleine participation, au développement et à la paix.

À cet égard, le projet de Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà constitue un fondement valable et une bonne directive pour la réalisation d'activités essentielles dans l'intérêt des jeunes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la pauvreté, de la santé, de l'environnement, de l'abus de drogues et de la délinquance juvénile. La jeunesse du Suriname mènera avec plaisir des activités dans ces domaines en s'appuyant sur ce projet de Programme mondial et, chaque fois que cela sera possible et nécessaire, en étroite coopération avec les jeunes des autres pays du monde.

Nous lançons donc un appel notamment aux représentants des pays donateurs et aux institutions donatrices des Nations Unies pour qu'on puisse disposer des ressources nécessaires, car c'est grâce à leurs contributions généreuses que les jeunes pourront accomplir leur tâche noble et fondamentale de réalisation de la paix, de la démocratie et du développement dans le monde entier.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre des séances plénières consacrées à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse.

Je voudrais informer les membres que l'examen de ce point reprendra ultérieurement à une date qui sera an-noncée.

Nous avons donc achevé cette phase de notre examen du point 105 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire part à l'Assemblée de certains changements dans le programme de travail.

Premièrement, je voudrais informer les membres que le rapport de la Deuxième Commission qui doit être examiné dans le cadre du point 12 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Conseil économique et social», sera examiné comme premier point demain matin, mercredi 1er novembre 1995, comme indiqué dans le *Journal* d'aujourd'hui.

L'examen du point 21 de l'ordre du jour, intitulé «Université pour la paix», programmé comme premier point le mardi matin 7 novembre, est reporté à une date ultérieure, qui sera annoncée.

Le point 25 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain», dont l'examen était initia-lement prévu pour le jeudi matin 9 novembre, sera exami-né en tant que premier point dans la matinée du mercredi 15 novembre 1995.

Le lundi 27 novembre, le point 37 de l'ordre du jour, intitulé «Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud», sera examiné comme premier point à la séance du matin.

La séance est levée à 11 h 35.